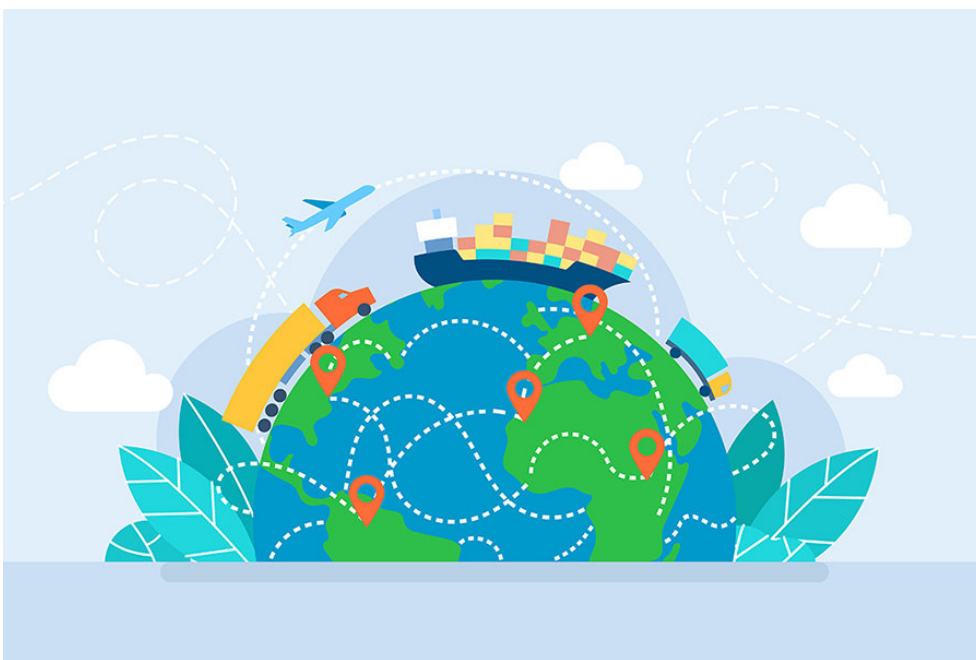


# Mesurer les importations françaises par pays : pourquoi les chiffres publiés par la France diffèrent de ceux publiés par Eurostat

**Valérie Duchateau-Jeanlouis** - Département des statistiques et des études du commerce extérieur

**Julien Deroyon** - Département des statistiques et des études du commerce extérieur



[7 janvier 2026](#)

**Lorsqu'on s'intéresse aux échanges commerciaux entre les pays, les statistiques qui sont relayées par les médias sont souvent différentes en fonction des sources utilisées et il semble difficile de les réconcilier. Le solde commercial de la France avec les États-Unis, soit la différence entre ses exportations et ses importations, est-il positif ou négatif ? Ce billet de blog vise à expliquer simplement la principale différence de méthodologie sur les importations entre les données publiées au niveau national et celles publiées par Eurostat. Alors que les premières considèrent comme pays partenaire le pays d'origine de la marchandise,**

*Mesurer les importations françaises par pays : pourquoi les chiffres publiés par la France diffèrent de ceux publiés par Eurostat*

**les secondes définissent le pays partenaire comme celui de provenance de la marchandise (dernier pays d'où le bien est expédié) pour les flux intra-UE pour faciliter les agrégations entre les différents pays européens et permettre d'estimer les importations européennes. Ainsi, si pour un bien produit aux États-Unis et destiné au marché français les formalités douanières sont effectuées dans le port d'Hambourg en Allemagne, il sera considéré comme une importation des États-Unis vers la France dans les statistiques françaises, mais des États-Unis vers l'Allemagne dans les statistiques européennes. La différence de nature de pays partenaire selon qu'il s'agisse d'un flux entrant ou d'un flux sortant explique aussi les asymétries statistiques sur les importations et les exportations entre États membres de l'Union européenne, par exemple les flux entre la France et l'Allemagne.**

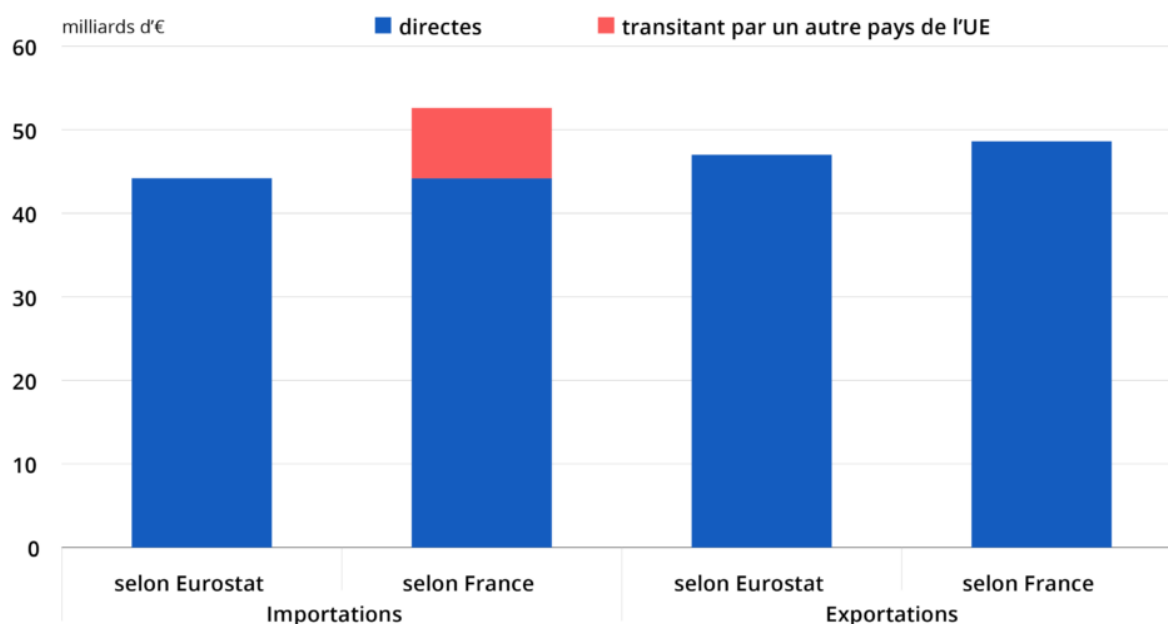
---

En 2024, le solde commercial de la France avec les États-Unis, publié par le Département des statistiques et des études du commerce extérieur (DSECE), service statistique ministériel de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), est déficitaire de 4 milliards d'euros [DSECE, 2025]. Sur le site d'Eurostat, l'office statistique européen, ce même solde est excédentaire de 3 milliards d'euros [Eurostat, 2025]. Comment expliquer un tel écart ?

Si on analyse ces statistiques un peu plus en détail, on découvre que parmi les flux d'importations françaises originaires des États-Unis cette année-là, 3,5 milliards d'euros ont transité par les Pays-Bas, 2,4 milliards d'euros par la Belgique et 2,4 milliards d'euros par l'Allemagne. Plus globalement, 9,9 milliards d'euros sont au total des importations françaises passées par un autre pays de l'Union européenne (UE) entre le moment où elles ont quitté les États-Unis et celui où elles sont arrivées en France.

Or, ces flux sont comptabilisés dans les statistiques françaises comme des importations originaires des États-Unis, suivant ainsi les recommandations du manuel de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) relatif aux statistiques du commerce extérieur (concepts et définitions des statistiques du commerce international selon IMTS 2010, *International Merchandise Trade Statistics*). Dans les statistiques d'Eurostat sur le commerce extérieur de la France, elles sont en revanche comptabilisées comme des importations françaises respectivement des Pays-Bas, de Belgique et d'Allemagne. Au total, en 2024, les importations françaises depuis les États-Unis s'élèvent ainsi à 44,2 milliards d'euros selon Eurostat et à 52,6 milliards d'euros selon le DSECE (*figure 1*).

## Figure 1 – Importations des États-Unis vers la France et exportations de la France vers les États-Unis en 2024



Sources : Eurostat et DGDDI/DSECE, données brutes CAF/FAB.

Ce sont ces importations ayant transité par d'autres pays de l'UE qui expliquent en grande partie l'écart entre les deux mesures du solde bilatéral de la France avec les États-Unis, donc le fait que d'un côté on considère que le solde commercial de la France avec les États-Unis est déficitaire, alors que de l'autre il est excédentaire.

Mais pourquoi la méthodologie appliquée par Eurostat diffère-t-elle de celle de la France ? Pour répondre à cette question, commençons par expliquer quelques concepts s'appuyant sur des cas pratiques et qui concernent l'Allemagne et les États-Unis à titre d'exemples.

### Première situation, celle d'un bien importé qui voyage sans transit

Dans ce cas, qui est le plus simple, le « pays d'origine », qui est le pays où le bien est produit, est par exemple l'Allemagne. Le « pays de provenance », qui est le dernier pays d'où le bien est expédié, est aussi l'Allemagne. Le « pays de destination », qui est le pays où arrive finalement le bien, est la France. Reste à définir la notion de « pays partenaire à l'importation » : selon la France, il s'agit du pays d'origine, donc ici l'Allemagne, alors que selon Eurostat il s'agit du pays de provenance, qui ici est aussi l'Allemagne. Dans ce cas il y a donc convergence entre la France et Eurostat, car le pays d'origine est le même que le pays de provenance.

Dans le cas où le bien est produit dans un pays hors UE, par exemple les États-Unis, il y a de nouveau convergence entre les mesures de la France et d'Eurostat, car le pays partenaire est le pays d'origine dans les deux cas.

## **Deuxième situation, celle d'un produit qui transite dans un pays de l'UE avant d'être expédié en France**

Prenons maintenant le cas d'une importation en France d'un bien produit hors UE, par exemple aux États-Unis, qui est d'abord expédié vers un autre pays de l'UE, par exemple l'Allemagne, avant d'être finalement importé en France. Le pays d'origine (pays où le bien est produit) est donc les États-Unis, le pays de destination (pays où arrive finalement le bien) la France.

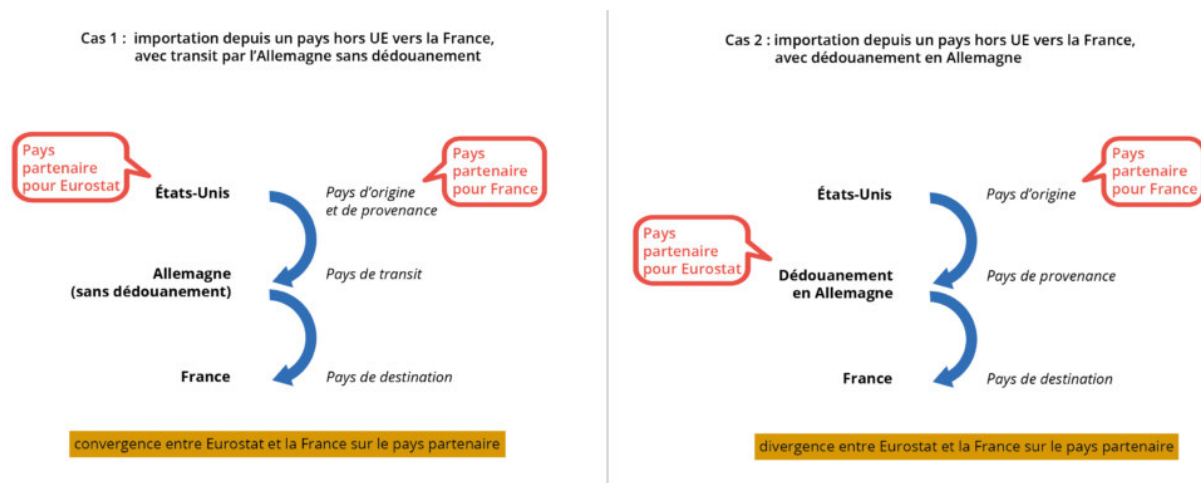
Deux cas se présentent aux entreprises importatrices et exportatrices pour procéder aux formalités de dédouanement, c'est-à-dire **l'ensemble des règles, formalités<sup>1</sup> et traitements appliqués par les autorités douanières pour contrôler, autoriser et suivre les flux de marchandises à l'entrée ou à la sortie d'un territoire douanier**. La législation douanière prévoit en effet la possibilité de dédouaner les marchandises auprès de tout bureau de douane de l'Union européenne, que les marchandises soient ensuite transportées ou non vers un autre État membre.

Pour en revenir à notre exemple, dans un premier cas de figure, les formalités de dédouanement ont lieu en France. Il s'agit du cas le plus fréquent, car il est plus facile pour une entreprise de réaliser les formalités administratives dans l'État membre où elle est établie. À son arrivée en Allemagne, le bien fait en principe l'objet d'une déclaration de transit, qui est un régime douanier particulier, devant être effectuée par l'opérateur dans le premier pays de l'UE où arrivent les biens. Pour l'opérateur, ce transit permet le report dans le temps et l'espace des formalités et du paiement des droits et taxes, donc des gains de trésorerie, avant un dédouanement en point intérieur au plus proche de l'entreprise. Pour la Douane française, le transit permet d'éviter l'engorgement excessif des points frontières de l'Union en ventilant le trafic sur le territoire douanier de l'UE, et maintient un lien de proximité douane/opérateur. Dans cet exemple, le pays de provenance (dernier pays d'où le bien est expédié) est aussi le pays d'origine, donc les États-Unis, car tout se passe comme si le passage du bien par l'Allemagne « ne comptait pas », du fait que les formalités de dédouanement ont lieu après, en France. Quant au pays partenaire à l'importation, selon la France il s'agit du pays d'origine, donc ici les États-Unis, et selon Eurostat il s'agit aussi du pays d'origine qui est donc les États-Unis. Dans ce cas, il y a encore une fois convergence entre la France et Eurostat, car le pays partenaire est le pays d'origine dans les deux cas (*figure 2 – cas 1*).

---

<sup>1</sup> Les importateurs et exportateurs doivent déposer des déclarations auprès des autorités douanières afin de permettre à celles-ci de percevoir les droits et taxes applicables (principalement les droits de douane et la TVA) et de s'assurer que les marchandises respectent les réglementations particulières comme les normes, les formalités sanitaires ou phytosanitaires.

## Figure 2 – Exemple d'importation d'un pays hors Union européenne vers la France, passant par l'Allemagne



Considérons maintenant le deuxième cas de figure où, contrairement au cas précédent, les formalités de dédouanement ont lieu en Allemagne, avant que le produit ne soit finalement importé en France (*figure 2 – cas 2*). Le dédouanement des marchandises à la frontière extérieure de l'UE est en effet parfois privilégié : une fois les droits de douane acquittés, l'opérateur peut librement disposer des marchandises sans autre contrôle douanier ou les stocker dans un État membre avant de les livrer à un acheteur dans un autre État membre. Le pays de provenance (dernier pays d'où le bien est expédié) est l'Allemagne. Quant au pays partenaire à l'importation, selon la France il s'agit du pays d'origine, donc ici les États-Unis, alors que selon Eurostat il s'agit du pays de provenance qui ici est l'Allemagne.

C'est ainsi le seul cas pour lequel il y a divergence entre la mesure de la France, conforme aux recommandations de l'ONU, et Eurostat, car ici pays d'origine et pays de provenance ne sont pas les mêmes.

## Deux sources de données complémentaires sont mobilisées

Pour élaborer ses statistiques, la France applique bien la réglementation statistique communautaire (règlement (UE) 2019/2152 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif aux statistiques européennes d'entreprises). Les divergences constatées entre les mesures de la France et d'Eurostat sont ainsi dues principalement à une définition différente du concept de pays partenaire dans le cas de figure décrit plus haut. Elles ne sont en outre pas liées à l'utilisation de sources de données différentes, puisque les données sont établies par Eurostat à partir des données transmises par les États membres, donc issues des mêmes sources que celles utilisées en France. En l'occurrence, ces statistiques sur les échanges de biens sont établies à partir de deux sources complémentaires :

– une enquête statistique conduite par le DSECE, l'enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI), qui vise à recenser auprès des entreprises l'ensemble des mouvements de marchandises qui circulent entre la France métropolitaine et un autre État membre de l'Union européenne. Ces échanges de biens sont appelés des flux « intra-UE » ;

– les déclarations en douane, qui permettent quant à elles de collecter les données relatives aux échanges de biens de la France avec les pays tiers à l'UE quand les formalités douanières sont accomplies en France (voir 1<sup>re</sup> situation et 2<sup>e</sup> situation cas 1 vus précédemment). Ces échanges de biens sont appelés des flux « extra-UE ».

À l'importation, les variables « pays de provenance » et « pays d'origine » sont renseignées dans l'EMEBI. Le pays de provenance est toujours un État membre de l'UE dans le champ de l'enquête, alors que le pays d'origine peut être un État membre de l'UE ou un pays tiers à l'Union européenne. Le pays d'origine renseigné est un pays tiers quand une marchandise qui est importée en France passe par un autre État membre de l'UE où elle fait l'objet de formalités douanières avant d'être expédiée en France.

Par exemple, dans le cas vu précédemment d'une marchandise qui est fabriquée aux États-Unis puis importée en Allemagne où sont accomplies les formalités de dédouanement puis réexpédiée en France, le pays d'origine renseigné dans la réponse à l'EMEBI est les États-Unis et le pays de provenance l'Allemagne.

S'agissant du concept spécifique de pays partenaire à l'importation, la France, comme d'autres États membres de l'UE tels que l'Allemagne ou l'Espagne, suit les recommandations du manuel de l'ONU, qui préconisent pour les statistiques relatives au commerce international de marchandises de définir le pays partenaire comme étant le pays d'origine à l'importation. La **base de données Comtrade de l'ONU**, qui fournit des **statistiques détaillées sur le commerce international**, incluant **importations, exportations, valeurs et volumes** pour plus de **200 pays**, publie ainsi ses données à l'importation par pays d'origine.

La ventilation par pays d'origine apparaît en effet comme la plus pertinente pour pouvoir utiliser ces statistiques à des fins de politique commerciale ou d'analyse économique, ou encore pour mesurer l'empreinte carbone d'un pays. Par exemple en France en 2024, la moitié de l'empreinte carbone provient des importations [Baude et Larrieu, 2025].

Les statistiques du commerce extérieur de la France sont publiées par le DSECE sur le site <https://lekiosque.finances.gouv.fr>. Elles portent sur les flux d'importation et d'exportation de la France et sont déclinées par pays partenaires et par produits échangés.

## **Si Eurostat utilise un concept de pays partenaire différent, c'est pour éviter des doubles-comptes...**

Eurostat publie les données du commerce extérieur des différents États membres de l'Union européenne (UE), c'est-à-dire concernant leurs flux avec les autres États membres ainsi qu'avec les pays tiers. Il publie également les statistiques agrégées de l'ensemble de l'UE avec les pays tiers.

Les statistiques sur les importations par État membre sont diffusées par Eurostat selon le concept de pays d'origine pour les échanges de biens extra-UE et selon le concept de pays de provenance pour les échanges de biens intra-UE (y compris les importations originaires d'un pays tiers qui passent par un autre État membre où sont accomplies les formalités de dédouanement avant d'arriver dans l'État membre de destination). En procédant ainsi, il lui est possible d'agréger et de diffuser les données du commerce extérieur de l'ensemble de l'UE sans double-comptes.

Ainsi, dans le cas d'une marchandise fabriquée aux États-Unis et importée en Allemagne où sont accomplies les formalités de dédouanement puis expédiée en France, si Eurostat avait choisi comme pays partenaire le pays d'origine, auraient été publiées une importation des États-Unis pour la France et une importation des États-Unis du même montant pour l'Allemagne. En choisissant comme pays partenaire le pays de provenance, sont publiées une importation des États-Unis pour l'Allemagne et une importation d'Allemagne pour la France. Au total il s'agit d'une importation des États-Unis dans les données agrégées à l'échelle de l'UE publiées par Eurostat.

## **... et pour éviter des asymétries statistiques entre les États membres de l'UE**

La ventilation des importations par pays d'origine conduit également à d'importantes disparités entre les statistiques de pays partenaires. Lorsqu'une transaction a lieu entre deux entreprises de pays différents, l'entreprise exportatrice déclare cette exportation à une enquête statistique lorsqu'il s'agit d'un flux intra-UE ou à la douane lorsqu'il s'agit d'un flux extra-UE. De son côté, l'entreprise importatrice déclare cette importation au service statistique ou à la douane de son pays. Chaque flux doit donc avoir en théorie son reflet parfait dans les données du pays partenaire. Mais dans la pratique, ce miroir est « déformant ».

Considérons ainsi les biens dont le pays de destination (pays où arrive finalement le bien) est l'Allemagne et le pays de provenance (dernier pays d'où le bien est expédié) est la France. Comme nous l'avons vu, deux cas sont possibles : le premier correspond à un flux direct de biens de la France vers l'Allemagne, le deuxième à un flux de biens produits dans un pays hors de l'UE (par exemple les États-Unis) et transitant par la France avant d'arriver en Allemagne, son pays de destination (*figure 3*). Le concept de pays partenaire retenu pour les statistiques du commerce extérieur de la France et de l'Allemagne est le pays d'origine pour le pays partenaire à l'importation et le pays de destination pour le pays partenaire à l'exportation.

Ainsi, dans le premier cas de flux direct de la France vers l'Allemagne, du point de vue de la France il s'agit d'exportations vers le pays partenaire qu'est l'Allemagne, tandis que du

point de vue de l'Allemagne il s'agit d'importations depuis le pays partenaire qu'est la France. Les 69,8 milliards d'euros que représentent ces flux en 2022 sont dès lors comptabilisés côté français comme des exportations de la France vers l'Allemagne, côté allemand comme des importations de la France vers l'Allemagne. Dans le deuxième cas d'un flux de biens produits dans un pays hors de l'UE et transitant par la France avant d'arriver en Allemagne, en revanche, si du point de vue de la France il s'agit là encore d'exportations vers le pays partenaire qu'est le pays de destination (l'Allemagne), du point de vue de l'Allemagne il s'agit d'importations depuis le pays partenaire qu'est le pays d'origine (un pays hors de l'UE). Les 10,5 milliards d'euros que représentent ces flux sont ainsi comptabilisés côté français comme des exportations de la France vers l'Allemagne, alors que côté allemand ils ne sont pas comptabilisés comme des importations de la France vers l'Allemagne mais depuis un pays hors de l'UE.

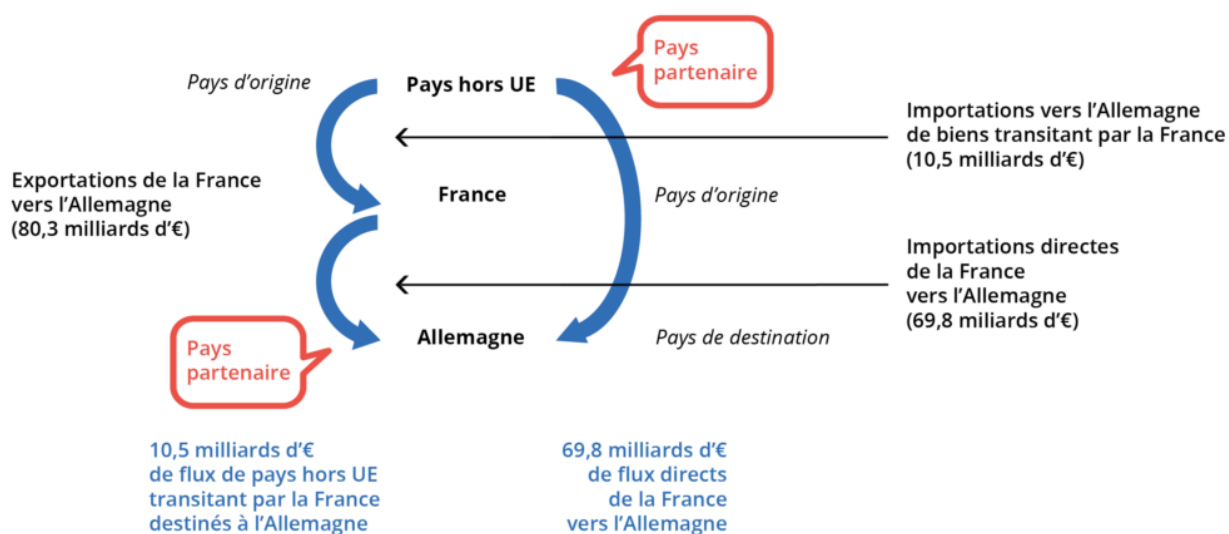
Cette différence de nature de pays partenaire, selon qu'il s'agisse d'un flux entrant ou d'un flux sortant, engendre donc mécaniquement des asymétries France-Allemagne : les données des exportations françaises vers l'Allemagne publiées par la France font état de 80,3 milliards d'euros en 2022, alors que l'Allemagne publie un montant d'importations depuis la France de 69,8 milliards d'euros. Une bonne partie de cette asymétrie avec l'Allemagne disparaît si le pays d'importation retenu du point de vue de l'Allemagne est la France (pays de provenance) au lieu des États-Unis (pays d'origine). C'est d'ailleurs le concept retenu par Eurostat pour les échanges intra-UE.

Il peut par ailleurs exister d'autres différences méthodologiques quand on compare des données d'exportations et d'importations, par exemple des questions de valorisation à la frontière.

### Figure 3 – Exportations de biens de la France vers l'Allemagne versus importations de biens de l'Allemagne depuis la France

Statistiques françaises

Statistiques allemandes



## Pour en savoir plus

- DSECE, 2025, [Le chiffre du commerce extérieur – Données pays selon la nomenclature agrégée : US – Etats-Unis](#)
- Eurostat, 2025, [Commerce international de biens depuis 2002 – données détaillées](#)
- Baude M., Larrieu S., 2025, « [Émissions de gaz à effet de serre et empreinte carbone de la France en 2024 – Une baisse plus faible qu’en 2023](#) », *Insee Première* n° 2077, octobre
- DSECE, 2025, Étude « [Échanges commerciaux de la France avec les États-Unis, droits de douane et spécificités françaises par rapport à l’Union européenne](#) », mai
- Le site Internet « [Le chiffre du commerce extérieur](#) » du DSECE est le principal vecteur de diffusion des statistiques relatives aux échanges de biens entre la France et ses partenaires commerciaux. Il contient également des informations sur la méthodologie de production des statistiques du commerce extérieur
- Pour une vision approfondie de l’élaboration et de l’utilisation des données Eurostat, vous pouvez consulter [le guide d’élaboration](#) ou [le guide des utilisateurs](#) des statistiques européennes du commerce international de biens (versions anglaises uniquement)

- La réglementation statistique européenne :
  - [Règlement \(UE\) 2019/2152](#) du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif aux statistiques européennes d'entreprises, abrogeant dix actes juridiques dans le domaine des statistiques d'entreprises
  - [Règlement d'exécution \(UE\) 2020/1197](#) de la Commission du 30 juillet 2020 établissant des spécifications techniques et des modalités d'exécution en application du règlement (UE) 2019/2152 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques européennes d'entreprises, abrogeant dix actes juridiques dans le domaine des statistiques d'entreprises